

FONDS SOCIAL EUROPEEN

COMITE NATIONAL DE SUIVI DU 14 NOVEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR :

Introduction.....	2
Points pour approbation et information	4
Approbation du compte rendu du CNS du 4 octobre 2016.....	4
Les modifications des PON FSE et PON IEJ	4
Points pour information : programmation 2014-2020.....	6
Etat d'avancement de la mise en œuvre de la programmation du PON FSE, du PON IEJ et des PO régionaux Feder/FSE	6
Point sur l'évaluation et le suivi des participants	7
Simplification : point sur le règlement Omnibus.....	10
Point sur la prolongation de l'IEJ	10
Point sur l'état d'avancement de la stratégie de communication	11

INTRODUCTION

Carine CHEVRIER, Déléguée générale à l'emploi et la formation professionnelle, ouvre la séance en saluant Stéphanie VON EUW, chargée des affaires européennes du Conseil régional d'Ile-de-France, représentante de Régions de France, qui co-présidera le comité, et souhaite la bienvenue aux représentants de la Commission européenne (CE).

Elle salue le partenariat national mis en place autour de la gestion des fonds structurels tout en précisant que l'année 2017 est une année charnière à plusieurs titres

Elle précise qu'à mi-parcours de la programmation, l'ensemble des systèmes de gestion sont en place et permet une bonne mise en œuvre des fonds structurels, mêmes si des améliorations sont encore possibles. En conséquence, la programmation des opérations progresse fortement et atteint 47% de la dotation du programme opérationnel national FSE. Les réalisations sont concrètes puisque le FSE a bénéficié à 1,3 M€ de participants auxquels doivent être ajoutés 275 000 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du PO IEJ. L'analyse des caractéristiques des participants montre que le FSE parvient à cibler les publics qui en ont le plus besoin : 80% des participants sont chômeurs ou inactifs, 50% sont bénéficiaires de minimas sociaux. Les résultats sont très satisfaisants à l'issue de l'accompagnement sur le PON FSE, 40% des participants sont en emploi l'issue de leur accompagnement, ce taux monte à 55% sur le Po IEJ et même à 60% 6 mois après la fin de l'accompagnement.

Pour une amélioration de la connaissance des bénéficiaires et des publics, les travaux se poursuivent avec des études programmées à la fois sur le PON FSE et l'IEJ, dont la seconde étude d'impact sur le PO IEJ en 2018. L'atteinte des objectifs de déclaration de dépenses 2017 et l'exercice de dégageant constituent des enjeux collectifs, source d'inquiétudes, pour lesquels l'Etat et les régions sont pleinement mobilisés. Dans ce domaine, des travaux de clarification sur les modalités de calcul des objectifs sont actuellement menés en lien avec la CE.

Concernant 2018, la confirmation par la CE **d'un engagement additionnel de 161 M€ sur l'IEJ** démontre la persistance d'une difficulté qui entoure les jeunes en matière d'emploi et d'accès à la formation. Cette deuxième partie de programmation sera pleinement bénéfique pour amplifier l'effet levier de l'IEJ déjà révélé dans les premières mesures d'impact. Ces crédits seront répartis entre l'Etat et les conseils régionaux, ce sont 113 M€ de crédits IEJ, et 113 M€ de crédits FSE qui viendront abonder le PO national IEJ. Il convient dans un premier temps d'assurer dans des délais très courts la modification des programmes pour engager ces crédits.

2018 est également la dernière année de réalisation avant la Revue de performance de la CE menée en 2019, qui conditionnera le déblocage de la réserve de performance, pour laquelle une mobilisation de tous est attendue.

Pour conclure, Carine CHEVRIER remercie tous les participants à la soirée

anniversaire des 60 ans du FSE, souligne les résultats positifs de la stratégie de communication numérique liée au site internet du FSE. En termes d'actualité, elle annonce le séminaire de suivi de fonds structurels, programmé le 28 novembre, à Marseille, organisé par le CGET, Régions de France et le Conseil régional PACA.

Stéphanie VON EUW, chargée des affaires européennes du Conseil régional d'Ile-de-France, représentante de Régions de France, souhaite la bienvenue à Jiri Plecity, remercie Carine CHEVRIER et ses équipes pour l'organisation du CNS. Elle se félicite de la qualité du partenariat entre l'Etat et les Régions, ce qui démontre qu'il est possible de travailler rationnellement et efficacement.

Elle rappelle que les régions bénéficient de 35 % de l'enveloppe nationale du FSE et qu'à ce titre, elles détiennent un rôle important. La programmation au niveau régional est globalement correcte, malgré quelques retards au démarrage. Elle souligne également l'importance de l'exercice de certification et le travail considérable engagé par les régions auprès des bénéficiaires et porteurs de projet qui parfois n'ont pas conscience de la nécessité de faire remonter les dépenses dans des délais assez courts.

Stéphanie VON EUW est satisfaite de l'annonce de la prolongation de l'IEJ. Pour la région Ile-de-France, ce sujet répond parfaitement à une attente des territoires sur lesquels il existe un fort besoin d'actions vis-à-vis de la jeunesse. Concernant les programmes opérationnels régionaux (POR), l'ensemble des régions a entrepris les modifications nécessaires. Stéphanie VON EUW souhaite une action rapide de la CE en retour, pour un bouclage, d'ici la fin de l'année, afin d'éviter des ambiguïtés juridiques début 2018.

Sur la politique de cohésion, dans le contexte particulier du Brexit et des nouvelles compétences arrêtées par la CE, Régions de France souhaite être à l'avant-garde des négociations à venir dans ce domaine. Elle souligne l'attachement profond de Régions de France à la politique de cohésion. Elle répond à des besoins réels et donne une lisibilité à l'Europe qu'elle peine par ailleurs à avoir : la délégation de crédits sur des projets précis, en écho aux besoins d'un territoire, est la meilleure réponse à apporter aux détracteurs de l'Europe.

Pour conclure, Stéphanie VON EUW insiste sur l'implication permanente des régions afin d'amplifier la communication autour de l'action des fonds européens et souligne l'importance de la force de l'exemple pour la démontrer.

Jiri PLECITY, Chef de l'unité France – DG Emploi - CE, félicite les équipes pour l'organisation de l'événement de la veille, qui permet de valoriser les projets mis en œuvre grâce au FSE.

Sur le CNS, il indique qu'il découvre la dynamique de la réunion à laquelle il assiste pour la première fois et souligne l'intérêt d'examiner la situation du FSE dans sa globalité, au moins une fois par an.

Concernant la programmation du FSE, notamment dans les programmes nationaux, il fait le constat que, malgré les progrès accomplis au niveau de la situation

économique et sociale, la France est loin d'être sortie des problèmes aggravés par la crise et continue d'être confrontée au défi d'outiller tous les groupes de la population à tirer avantage de la croissance et en faire bénéficier plus de personnes, en particulier les gens moins qualifiés. Dans ce contexte, le FSE n'a rien perdu de sa pertinence, tout au contraire. Un constat semblable peut être fait par rapport aux défis à venir : pour la période post-2020, le soutien au développement du capital humain devra continuer à représenter une priorité importante pour l'Union.

Sur la mise en œuvre des fonds européens en France, la CE se félicite des progrès réalisés sur la programmation : le pays se trouve dans la moyenne des États membres pour le FSE, en tête en ce qui concerne la programmation de l'IEJ, ce qui illustre le défi que représente la situation des jeunes et la volonté clairement affichée de l'Etat et des régions d'y faire face. En matière de remontée des dépenses, le taux atteint 17 % pour le FSE et 32 % pour l'IEJ, signifiant que des efforts restent à faire, d'ici la fin de l'année, qu'il faudra intensifier en 2018, en raison des exigences supérieures du mécanisme de dégageant.

Sur la construction d'une Europe plus sociale dans les années à venir, la CE a bon espoir que le Sommet européen sur l'Europe sociale, programmé le 17 novembre, à Göteborg, en Suède, vienne entériner par déclaration solennelle sa proposition de **Socle européen des droits sociaux**. Ce document doit servir à l'avenir de feuille de route pour la définition des priorités d'intervention du FSE. Il rappelle également l'annonce faite par le président de la CE sur le projet de création d'une **Autorité européenne du travail** avec pour vocation d'assumer la contribution du niveau communautaire à l'amélioration du fonctionnement du marché de travail européen.

Pour conclure, la CE travaille sur l'échéance du mois de mai 2018, date à laquelle il est prévu de présenter les propositions du cadre financier pluriannuel (CFP) pour l'après 2020. Dans ce contexte, se pose évidemment la question de l'avenir et de la place de la politique de cohésion, en particulier sur le volet investissement dans le capital humain.

La CE n'est pas sourde aux revendications et retours des autorités de gestion des États membres et bénéficiaires du terrain en termes de besoin de simplification, d'efficacité de la politique et réfléchit à des pistes pour y parvenir. Jiri PLECITY espère que les propositions présentées seront de nature à rassurer et à améliorer le potentiel des fonds de la politique de cohésion. La meilleure contribution par rapport à ce débat est probablement de pouvoir démontrer, par le travail quotidien et les résultats générés, l'importance des fonds et des interventions. Enfin, il remercie les participants pour le travail d'ores et déjà réalisé pour mobiliser l'enveloppe supplémentaire IEJ, les encourage dans la démarche de modification des programmes qui reste à mener. Nous sommes en effet confrontés à un exercice important, car il faut modifier 23 PO avant la fin de l'année afin de pouvoir engager les crédits supplémentaires qui ont été alloués à la France.

Points pour approbation et information

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CNS DU 4 OCTOBRE 2016

Le compte-rendu du CNS du 4 octobre 2016 est validé.

LES MODIFICATIONS DES PON FSE ET PON IEJ

Jocelyn VIDON-BUTHION, DGEFP-MADP, précise que la prolongation de l'IEJ suppose des modifications des programmes nationaux afin d'une part d'inscrire les crédits IEJ des années 2018 et suivantes dans le PO IEJ et de transférer les crédits FSE qui doivent être mobilisés en contrepartie à partir des PO DOM Etat et du PO national FSE. Point à souligner, quatre collectivités régionales ont fait le choix de confier la gestion de ces crédits à l'Etat en vertu d'un accord local : **Guyane, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion et Corse.**

Le montant IEJ supplémentaire est de **113 M€** pour l'Etat; le retrait de crédits du PON FSE est de 71,9 M€ répartis entre catégories de régions.. La modification essentielle est d'ordre technique, elle consiste à rectifier les tableaux financiers (17 et 18) de chaque programme pour une affectation des crédits avant la fin de l'année 2017.

Concernant l'adaptation du PO IEJ, la première modification consiste dans **la prolongation de la date d'éligibilité des dépenses au 31/12/2023**, valable pour l'ensemble des crédits du PO. Par ailleurs, de **nouvelles régions éligibles (Alsace, Bourgogne)** sont inscrites dans le PO ainsi que de nouveaux départements (**Var, Meurthe et Moselle, Moselle et les deux départements de la Corse**).

En matière d'éligibilité des publics, il est précisé que pour les opérations étalées sur plusieurs années et donc sur plusieurs conventions, l'éligibilité fait référence à la situation à l'entrée dans l'opération d'accompagnement (ex : SMA).

Par ailleurs, les références au CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale) ont été remplacées par les références au PACEA qui définit le parcours d'accompagnement des missions locales pour tenir compte de l'évolution de la réglementation.

La cible jeune du cadre de performance est également modifiée passant de 300 000 jeunes à 450 000 à horizon 2023. Une autre évolution concerne l'objectif financier du cadre de performance : le montant en coût total devant faire l'objet d'une certification est fixé à **346 M€ au 31 décembre 2018** et à **711 M€ à fin 2023** correspondant à la certification de l'ensemble de la maquette du programme IEJ.

Sur l'adaptation du PON FSE, il est prévu une **réduction de la cible jeune du cadre de performance de l'axe 1** ; ce point est en attente d'une validation formelle. La seconde adaptation concerne la modification des cibles financières du cadre de

performance : les valeurs cibles sur l'axe 1 sont diminuées des montants transférés.

Par ailleurs, un certain nombre de modifications du PON FSE ont été faites en marge de l'IEJ : pour les actions de lutte contre le décrochage scolaire, il est précisé qu'elles sont limitées aux interventions au niveau du secondaire (collège minimum). Concernant les références au CLCA (Congé de libre choix d'activité), elles sont supprimées car ce dispositif est mis en place sans appui du FSE.

Sur l'Axe 2, PI 8.5, OS 5 « Développer l'emploi, via la gestion des compétences dans les bassins d'emplois touchés par les restructurations et non couverts par les conventions de revitalisation », il est précisé que la complémentarité FEDER/ FSE n'implique pas une mobilisation conjointe des deux fonds, le FSE peut être mobilisé seul ; sur l'Axe 3, la précision porte sur les publics éligibles : les personnes en parcours d'insertion, notamment dans une structure de l'IAE, sont éligibles du fait de leur présence dans ces structures.

La dernière modification est la suppression des références à Viziaprog remplacées par celles à MDFSE.

Toutes ces modifications sont en ligne sur le site du CNS. Une adoption formelle est nécessaire pour les renseigner dans le système SFC et les transmettre rapidement à la CE.

Stéphanie VON EUW déclare que Régions de France émet un accord de principe aux modifications proposées qui sont en lien direct avec l'enveloppe IEJ.

Jiri PLECITY indique que la CE s'exprimera formellement sur la proposition de modifications une fois que celle-ci sera déposée. Il rappelle aussi qu'il est essentiel de finaliser les travaux rapidement, car la Commission doit mobiliser les crédits supplémentaires avant la fin de l'année.

Les membres du CNS adoptent les demandes de modifications des PON FSE et PON IEJ par consensus.

Points pour information : programmation 2014-2020

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION DU PON FSE, DU PON IEJ ET DES PO REGIONAUX FEDER/FSE

Jocelyn VIDON-BUTHION débute par un point d'avancement financier sur le PON FSE dont les données sont arrêtées au 31 octobre 2017. Le montant de la programmation est correct puisqu'il atteint 47 % de la maquette. Plus de 22 % de cette maquette a fait l'objet d'une demande de paiement. La réalisation des contrôles de service fait (CSF) représente 13,5 % de la maquette. A ce stade, 10 % de la maquette a été certifiée. 7 % a fait l'objet d'un appel de fonds auprès de la CE. Un nouvel appel de fonds est prévu en fin d'année.

Au niveau régional, la programmation présente une certaine homogénéité: la majeure partie des régions atteignent un taux de programmation variant entre 40 % et 50 %.

Sur l'axe 1, la moyenne de programmation est de 37 %, en retrait par rapport à l'avancement global du PO. Ceci s'explique par la priorisation de l'IEJ sur les territoires éligibles par rapport au PON FSE, ce qui implique un délai de programmation plus long sur l'axe 1 du PON FSE qui avait notamment vocation à prendre le relais de l'IEJ une fois celui-ci arrivé à son terme. Des crédits seront transférés de cet axe sur le PO IEJ, ce qui fera remonter mécaniquement le taux de programmation.

Sur l'axe 2, la programmation nationale est à 54 %, en avance, tirée par certains territoires. Dans le cadre de l'exercice de transfert de crédits entre axes, il conviendra donc probablement de réaliser des ajustements entre régions.

Sur l'axe 3, la programmation atteint 47%, soit le niveau moyen de programmation du PON FSE. Il est important de noter que cet axe représente plus de 50 % du PON FSE, d'où son influence sur le niveau d'avancement moyen du programme. L'avancement au niveau régional est relativement homogène, il dépend essentiellement des organismes intermédiaires (OI).

Sur l'axe 4 relatif à l'Assistance Technique (AT), le taux de programmation est de 51 %.

Le volet central est en légère avance du point de vue de la programmation et des CSF. En revanche, les services déconcentrés sont en avance sur les montants certifiés. Toutefois, ces écarts ne sont pas significatifs : l'avancement de la mise en œuvre du programme est le résultat d'une progression de l'ensemble des services.

Au niveau déconcentré, la programmation avance plus rapidement côté Direccte ; toutefois, les autres indicateurs sont au même niveau pour les OI et les Direccte.

L'axe 2 affiche un retard de certification qui semble s'expliquer par l'existence de gros dossiers, notamment relevant du volet central. **Sur l'axe 3**, il existe un retard relatif de 10 points sur la réalisation des CSF par rapport au bilan, qui constitue un point d'alerte à la fois pour les AGD et pour les OI qui sont majoritaires sur cet axe. En matière de certification, la comparaison nationale montre que l'ensemble des régions est dans la même fourchette, mise à part la Corse qui se détache un peu.

Sur le PON FSE, les montants certifiés permettent largement de combler l'objectif de déclaration de dépenses à fin 2017. **Ce programme est en ligne avec les objectifs de l'année 2018 établis à 350 M€.**

- PON IEJ

La maquette est de **433 M€**, la programmation atteint **444 M€**. Les bilans déposés atteignent quasiment 265 M€. Les CSF réalisés sont à 168 M€ ; 108 M€ ont fait l'objet d'une certification.

Ce programme rencontre davantage de difficultés puisque le montant certifié est de 108 M€ pour un objectif de **147 M€**. Toutefois, les montants qui ont fait l'objet d'un contrôle de service fait par les gestionnaires, donc d'une transmission à l'autorité de certification, permettent d'atteindre l'objectif lié au dégagement en fin d'année 2017.

Jiri PLECITY déclare que l'avancement en termes de programmation est très encourageant et semble en phase avec une mise en œuvre linéaire pour toute la durée de la programmation. Il rappelle aussi qu'il est essentiel de transformer les engagements en dépenses et encourage à aller au-delà des cibles du dégage­ment en termes de certification de dépenses. Il souligne l'importance d'une bonne communication des données de mise en œuvre de la programmation par le biais du suivi prévu à l'art. 112 du règlement portant dispositions communes, car ces données servent à avoir une vision d'ensemble, y inclut au niveau de prévisions de dépenses, et à optimiser la situation financière pour les Etats membres (EM). Enfin, sur la cible de dégage­ment, il précise que la Commission a pris connaissance de la note des autorités françaises (NAF) qui émet quelques doutes sur la méthode de calcul. La CE a entrepris une réflexion sur le sujet ; il estime que la révision des cibles ne pourra que dans le bon sens de les rendre moins contraignantes.

POINT SUR L'EVALUATION ET LE SUIVI DES PARTICIPANTS

- **PON FSE**

Frédéric GUILLEMINÉ, DGEFP MADP, présente un point sur les données participants au 31 août 2017. Le nombre de participants a quasiment doublé en un an, atteignant **près d'1,3 million de participants**. $\frac{3}{4}$ des participants sont sur la priorité 9.1 de l'axe 3 qui représente 56 % de la maquette FSE. Les priorités 8.1 et 8.5 totalisent respectivement 130 000 à 140 000 participants. Sur la 8.3 et la 10.1, le total est respectivement de 40 000 et 25 000 participants.

Au niveau régional, des divergences importantes sont constatées en termes de nombre de participants, expliquées par le poids financier de ces régions dans la maquette, par les lignes de partage déterminées en début de programmation, et par des différentiels en termes de niveau de programmation. Sur la 8.1, le nombre de participants le plus important se trouve en Ile-de-France : plus de 30 000 participants tant sur le volet déconcentré que national. Sur la 8.3, la Bretagne vient en tête avec 8 000 participants. Sur la prévention du décrochage scolaire, les chiffres en Bretagne sont nettement en avance. Sur la 8.5, le plus grand nombre de participants se trouve en Ile-de-France. Sur la 9.1, les participants sont essentiellement pris en charge par les OI (90 %) ; le total est de près de **100 000 participants sur trois régions : Hauts-de-France, Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes**.

Concernant les caractéristiques globales des participants, la répartition par genre est équilibrée avec 51 % d'hommes et 49 % de femmes. 20 % ont moins de 25 ans ; 7 % ont 55 ans et plus. S'agissant du niveau d'éducation, il est globalement assez faible : 65 % des participants du PON FSE ont un niveau inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire. Globalement, les publics sont défavorisés : 7 % sont en situation d'handicap, près de la moitié sont bénéficiaires de minima sociaux, 7 % sont SDF ou exclus du logement, un tiers des participants sont d'origine étrangère (origine identifiée par le lieu de naissance d'un des deux parents). Près de 30 % sont nés à l'étranger et près de 20 % sont originaires des quartiers QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville).

S'agissant de la situation sur le marché du travail (à l'entrée et à la sortie des

opérations), 80 % des publics étaient chômeurs ou inactifs et 17 % en emploi à l'entrée ; à la sortie, environ 40 % sont en emploi ou en formation. Le résultat brut est plutôt positif, les évaluations permettront de dire s'il est dû au moins en partie aux actions menées sur les programmes nationaux. Concernant la qualité de l'emploi, (sur les personnes sorties en emploi), pour près d'un quart, il s'agit d'un emploi durable (CDD de plus de six mois ou CDI) et un quart sont en emploi indépendant. Une enquête a été lancée sur les sortants, six mois après la sortie des opérations, qui permettra de donner des résultats supplémentaires et des données sur leur situation à plus long terme.

Concernant la situation par axe et par PI, sur l'axe 1 et la PI 8.1, la répartition entre hommes et femmes est équilibrée. Plus de la moitié des participants ont entre 21 et 24 ans, 32 % ont 20 ans ou moins. Le niveau de qualification est assez faible. On constate une amélioration de la situation sur le marché de l'emploi : alors qu'à l'entrée, il n'y a quasiment personne en emploi, à la sortie, près de la moitié sont en emploi ou en formation. Le statut de l'emploi est assez favorable, majoritairement durable à la sortie.

Pour la 8.3 relative à la création d'entreprise, la répartition entre hommes et femmes est équilibrée. Les participants sont plus âgés, à savoir l'âge moyen des créateurs est de 37 ans en France. Le niveau de formation est supérieur : plus de 30 % des participants ont un niveau universitaire. 23 % des personnes sont en emploi à l'entrée contre 55 % à la sortie. 60 % sont en emploi indépendant à la sortie.

Sur la prévention du décrochage scolaire, la proportion d'hommes est supérieure (63 %). La qualification est de faible niveau. Les résultats sont positifs : à l'entrée, quasiment la totalité sont inactifs ; à la sortie, 73 % sont en formation ou en étude

Concernant l'axe 2 et la PI 8.5, la proportion d'hommes est légèrement supérieure (57 %). 10 % des participants sont âgés de plus de 55 ans, le nombre de jeunes est faible. Le niveau de qualification est plus élevé que la moyenne du PO : 30 % sont de niveau universitaire. Concernant la situation à l'entrée sur le marché du travail, 70 % des participants sont chômeurs et 30 % sont en emploi. Entre l'entrée et la sortie, la situation évolue peu.

Sur l'axe 3 et la PI 9.1, la répartition hommes-femmes est équilibrée. Les personnes sont un peu plus âgées en moyenne. Le niveau d'étude est particulièrement faible : 70 % des participants ont un niveau inférieur au CAP, BEP. L'évolution est positive entre l'entrée et la sortie: 17 % de participants étaient en emploi à l'entrée ; 30 % sont en emploi à la sortie, dont près de la moitié en emplois aidés et 6 % en formation.

Sur la sortie anticipée des opérations, le pourcentage est plus élevé sur les PI 9.1 et 8.1. Toutefois, sur cette dernière, le motif de sortie est plutôt positif : la moitié des personnes ont quitté l'opération avant son terme car elles avaient trouvé un emploi. Sur la durée moyenne des opérations, les écarts sont importants, variant d'environ un mois pour la création d'entreprise, à plus de six mois pour la PI 9.1. Sur le coût par participant et par PI des différentes opérations, il varie d'environ 400 € par participant sur la 8.1, à 1 500 € sur la formation et sur l'inclusion.

Concernant le cadre de performance, sur l'axe 3, la cible devrait être atteinte sans difficulté (taux prévisionnel supérieures à 100 %). **Sur l'axe 2**, la cible relative aux salariés licenciés sera également atteinte. Deux cibles ont des résultats un peu intermédiaires ; pour **les chômeurs axe 1**, le taux d'atteinte prévisionnel est de 71 % et pour les salariés sur l'axe 2 le taux est **de 73 %**. **Pour rappel, le taux d'atteinte doit être de 85 % pour considérer que la cible est réellement atteinte. La cible axe 1 moins de 25 ans** est plus en retrait ; elle doit être revue à la baisse dans le cadre de la prolongation de l'IEJ. Sa situation sera donc réexaminée une fois la modification réalisée.

- PON IEJ

Le PON IEJ totalise 275 000 participants au 31/08/17 pour un objectif de 300 000 jeunes au 31 décembre 2018. Près de 65 % de ces participants sont positionnés sur le volet national, dont 60 000 sur la Garantie jeune et 100 000 sur l'accompagnement intensif de Pôle Emploi.

Concernant la répartition régionale des participants, les Hauts-de-France détiennent une position dominante ainsi que la Réunion pour les Dom. S'agissant de la répartition hommes-femmes, le pourcentage d'hommes est légèrement supérieur (54 %) lié à la proportion plus importante de décrocheurs. Le niveau de qualification est faible, mais moins que sur le PON FSE : **15 à 20 % des personnes ont un niveau universitaire**. L'âge moyen est de 20,5 ans. La situation s'améliore sur le marché du travail au cours du temps : 47 % sont en emploi à la sortie de l'opération et même 49 % six mois après. La situation en termes d'emploi est d'autant plus favorable que le niveau de formation est élevé. Un quart des emplois sont en CDI à la sortie, 27 % à temps partiel. Concernant la rémunération, six mois après la sortie, 20 % des participants perçoivent un salaire mensuel net de plus de 1 500 euros.

Les participants jugent l'impact de l'IEJ globalement positif puisque deux tiers des répondants estiment avoir gagné en autonomie, en reprise de confiance ou constatent un effet positif pour la suite de leur carrière.

Concernant l'évaluation, plusieurs études sont programmées qui permettront de préciser les premiers résultats : une étude vient d'être lancée sur le devenir à six mois des participants du PON FSE ; une étude d'impact sur la situation des personnes de l'axe 3 est également planifiée au printemps 2018, actuellement en phase de réflexion ; sur l'IEJ, une étude contre-factuelle, mutualisée avec les Conseils régionaux, est programmée en 2018.

Gilles MERGY, Associations Régions de France, déclare que les régions sont totalement favorables au dispositif d'évaluation. L'enjeu collectif consiste à arriver à concilier le retour d'expérience, un dispositif de collecte de données performant sans pour autant alourdir la charge de travail.

Jiri PLECITY souligne l'utilité du système de suivi mis en place et l'importance d'utiliser les données disponibles, dont certaines sont très parlantes, aux fins de communication pour expliquer l'importance du FSE et de l'IEJ. Il constate aussi qu'en termes de public, le ciblage est tout à fait remarquable et permet de répondre à la

question prioritaire du chômage des jeunes. En relation avec le suivi des participants, il rappelle également une échéance importante qui approche, celle de la réalisation ou non des cibles intermédiaires 2018 du cadre de performance.

SIMPLIFICATION : POINT SUR LE REGLEMENT OMNIBUS

Corinne VAILLANT, sous-directrice du FSE, DGEFP, rappelle que l'entrée en vigueur du règlement Omnibus était initialement prévue au 1er janvier 2018, mais des retards ont été pris.

Jiri PLECITY confirme que les prévisions de date ont été décalées : la dernière information fait état d'une mise en place au mois de février 2018. Il existe apparemment un débat sur la possibilité de dissocier certains volets du règlement.

POINT SUR LA PROLONGATION DE L'IEJ

Jocelyn VIDON-BUTHION indique que **161,3 M€ de crédits IEJ** ont été dévolus à la France. La répartition des crédits a été faite par la DGEFP vis-à-vis des Conseils régionaux et des autorités de gestion de l'Etat : 30 % des crédits IEJ seront gérés par les CR + 4% de crédits pour lesquels les CR ont fait le choix de confier la gestion aux services de l'Etat, soit 35 % de crédits FSE dévolus aux CR tant sur le FSE que sur l'IEJ. Les crédits IEJ qui correspondent à la métropole représentent 46 %.

Concernant la cartographie des régions éligibles à l'IEJ (dont le taux de chômage dépasse 25 % en 2016), deux nouvelles ex-régions sont éligibles : **Alsace et Bourgogne**. Deux ex-régions deviennent non-éligibles : **Auvergne et Aquitaine**. Point de précision, il n'y a pas de crédits supplémentaires affectés aux régions qui deviennent non-éligibles, en revanche la mise en œuvre des actions sur ces deux périmètres continue jusqu'à fin 2023, les reliquats de crédits 2014-2015 peuvent continuer à être programmés.

S'agissant de la marge de flexibilité (possibilité de rendre éligible des territoires infra-régionaux), la DGEFP a retenu les 3 départements déjà éligibles (93, 31 et 13), auxquels ont été ajoutés **deux départements de Lorraine** (54 et 57) ainsi que **le Var** et les départements **Corse**.

Sur le processus de préparation de cette prolongation de l'IEJ, la phase actuelle concerne la transmission à la CE des 23 PO qui font l'objet d'une révision ainsi que l'accord de partenariat qui lui aussi fait l'objet d'une modification de ses tableaux financiers. La prochaine phase (décembre-janvier) consistera à déterminer et notifier les enveloppes déconcentrées et ainsi que celle du volet central sur le PON IEJ et à prévoir la répartition du prélèvement FSE sur les dotations FSE déconcentrées du PON FSE..

Quelques éléments financiers, le total est de 226 M€ de crédits (FSE + IEJ) pour l'État, si l'on prend en compte les parts régionales confiées en gestion. Environ **73 M€** devront être prélevés sur le PON FSE. Il existe un enjeu de mise en œuvre rapide, car la tranche 2017 représente près de la moitié de l'enveloppe 2017-2020.

Un premier objectif de dégageement est prévu en 2020 sur la tranche 2017, soit en après seulement 2 années de mise en œuvre réelle.

Sur la stratégie de mobilisation, elle n'est pas totalement arbitrée. Toutefois, est acté : **une mobilisation importante du volet central** sur la Garantie jeune qui verra son montant de prise en charge passer de 3 200 € à 6 400 € et la mobilisation de Pôle Emploi à travers l'accompagnement intensif des jeunes. De fait, ces deux dispositifs peuvent être déployés rapidement et permettre d'accompagner un nombre important de jeunes NEET. **Au niveau déconcentré**, si les enveloppes restent à déterminer, les Direccte sont informées qu'il n'y aura pas de reprise de l'appel à projet accompagnement intensif vers l'emploi par les Missions locales du fait de la généralisation de la Garantie jeune. Il leur est demandé de repérer les projets qui ont fonctionné pour les dupliquer et enclencher rapidement des prolongations ; pour Aquitaine et Auvergne, tant les services de l'Etat que les Conseils régionaux peuvent poursuivre la consommation des reliquats de crédits en faveur des jeunes NEET.

Jiri PLECITY déclare que les équipes de la CE feront leur possible pour réduire la durée d'adoption de modification du PO à son strict minimum. Par ailleurs, l'utilisation des bonnes pratiques de la première période de l'IEJ lui semble un point très important.

POINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

Concernant **l'édition 2017 du concours des Trophées des initiatives FSE**, les films de présentation des treize lauréats et les articles sur les projets sont en ligne sur le site internet.

En matière de stratégie digitale, **le nouveau site fse.gouv.fr** a été lancé début décembre 2016. Après douze mois de mise en œuvre, on constate une forte évolution du trafic, qui est passé de 1 000 visites/ mois sous la version précédente à environ 16 000 visites/ mois. L'objectif est d'atteindre environ 25 000 visiteurs par mois à l'horizon 2023. Le trafic est tiré largement par **le site portail Europe-en-France** qui couvre entre 10 et 12 % des visites et les moteurs de recherche qui pèsent environ 68 %. Malgré la réorientation de l'angle éditorial vers des sujets emploi et formation, la navigation reste dominée par les enjeux de gestion. Concernant les réseaux sociaux, une progression régulière du compte Twitter a été constatée depuis la réactivation de l'animation à partir de septembre 2016. On note plus de 1 000 abonnés supplémentaires pour **un total de plus de 2 243 followers**. Il faut noter la qualité des nouveaux abonnés représentés par des journalistes, des professionnels de l'emploi, des organismes et institutions liés à l'emploi. A contrario les parties prenantes directes des programmes nationaux (services gestionnaires, organismes intermédiaires, membres du CNS) sont encore peu nombreux à être abonnés, ce qui laisse des marges de progression importantes.

Concernant le prochain séminaire inter-fonds programmé le 28 novembre, un lien d'inscription sera mis à disposition dans la rubrique réservée du CNS sur le site fse.gouv.fr.

Gilles MERGY estime qu'un travail de pédagogie est à faire en matière de

communication auprès des élus pour mieux les sensibiliser et les accompagner, à la fois en tant que bénéficiaires ou OI, mais aussi dans le cadre de leur mandat au service de la population.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, avant de clôturer la séance, **Corinne VAILLANT** annonce qu'elle prend prochainement d'autres fonctions à la Direction générale de la cohésion sociale. Elle souhaite à tous les membres du Comité une bonne continuité avec les fonds européens et un bel avenir à la politique de cohésion.

Gilles MERGY salue l'action de Corinne VAILLANT pour fluidifier les relations entre l'Etat et les régions et mettre en œuvre un FSE partagé, puis il lui souhaite une bonne continuation pour la suite de son parcours professionnel.

Puis, **Marie-Pierre ESTABLIE d'ARGENCE**, représentante d'Alliance Villes Emploi adresse à Corinne Vaillant ses remerciements pour son action au nom de tous les élus en charge des OI et des PLIE.